

Communauté de Communes d'environ 20 000 habitants, issue au 1er janvier 2017 de la fusion des Communautés de Communes du Val des Ussets, de la Semine et du Pays de Seyssel.

## Responsable d'exploitation de stations d'épuration et de réseaux d'eaux usées

Date de publication : 20/10/2017

Date limite de candidature : 24/11/2017

Date prévue du recrutement : 01/01/2018

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

## MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Domaine du diplôme requis : Services à la collectivité

Spécialité du diplôme requis : Surveillance et exploitation d installations de traitement des eaux

Descriptif des missions du poste : Sous la responsabilité du chef de service assainissement:

- Management de l'équipe d'exploitation
- Surveillance et maintenance des stations, postes de refoulement, réseau d'eaux usées
- Vérification du bon déroulement du traitement de l'eau
- Ajustement des traitements en fonction des résultats d'analyses
- Réglage des pompes doseuses et automates injectant les produits dans la filière de traitement de l'eau
- Contrôle des paramètres de réglage des automates
- Réalisation des réparations élémentaires sur les ouvrages et matériels de traitement
- Accompagnement des entreprises extérieures pendant les travaux sur les stations
- Opérations de maintenance préventives et curatives sur les équipements
- Réalisation et suivi des mesures d'autocontrôle, d'entretien et de réglage des points de contrôles
- Analyse de la qualité de l'eau à l'issue du traitement, avec des appareils portatifs ou de laboratoire
- Télésurveillance des équipements
- Tenue à jour et interprétation des cahiers de bord et des bilans
- Gestion des boues produites
- Évaluation des quantités de boues produites
- Gestion de l'évacuation des boues
- Suivi de l'élimination des boues produites
- Gestion du carnet de suivi
- Entretien des espaces verts de 2 STEPs

Possibilité d'évolution du poste à moyen terme en catégorie B

Profil recherché : Savoir faire:

- Connaissance des processus de traitement des eaux
- Notions de chimie de l'eau
- Connaissance des techniques et matériels de traitement de l'eau
- Connaissances en électricité
- Notions réglementaires liées à la production, au transport et à l'élimination des boues
- Respect des procédures d'hygiène et de sécurité
- Maîtrise de l'informatique souhaitée
- Permis B obligatoire

Savoir être:

- Capable de travailler en autonomie mais également en équipe
- Esprit d'initiative
- Etre réactif et capable de s'adapter facilement
- Etre rigoureux et organisé
- Etre sensibilisé à l'environnement et à la protection des cours d'eau

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : CHÊNE-EN-SEMINE 74270

Service d'affectation : SPAC

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Astreintes : selon planning du service

Spécificités du poste : Nombreux déplacements sur le territoire

## POSITIONNEMENT DU POSTE

Fonctions d'encadrement : 1 à 4 agents

Relations (interlocuteurs internes) : Elus, responsable de service

Relations (interlocuteurs externes) : Laboratoires, techniciens SATESE, entreprises de maintenance électrique et électromécanique

## AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Véhicule de service, régime indemnitaire RIFSEEP, participation santé et prévoyance, CNAS, titres-repas

## CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

CDC USSES ET RHONE (CCUR)  
24 PLACE DE L'ORME  
74910 SEYSSEL

Informations complémentaires : Informations techniques : M. Fabrice GALLOTTA spac@cc-ur.fr 04.50.77.09.46 Possibilité d'envoi des candidatures par mail: c.dumas-baudron@cc-ur.fr

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.